

considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir sur la direction, discipline et régie du pénitencier provincial, et elle conçoit que la richesse et la population croissantes de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans le pénitencier et prisons de la province, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels.

Elle recevra avec beaucoup de plaisir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition de l'industrie de toutes les nations, qui doit avoir lieu à *Londres* en 1851, et elle se flatte avec la plus entière confiance que le vœu de son excellence pour que l'industrie et les productions du *Canada* soient convenablement représentés en cette intéressante occasion, ne sera frustré.

Que cette chambre est bien aise d'apprendre que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada*, ont été mises sur un pied amélioré, propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs.

Qu'elle ne manquera pas de prendre en sa sérieuse considération, comme d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette dernière partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice.

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport des jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour fins locales dans le *Haut-Canada*, recevront aussi sa sérieuse attention.

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la désapprobation de sa majesté contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province de l'empire dont elle forme partie.

Pour assurer son excellence que les vues émises par ces personnes et celles qui agissent

avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté.

Que la grande majorité du peuple de la province a donné au contraire, dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la Reine, et d'attachement pour la connexion avec la *Grande-Bretagne*.

C'est de son propre parlement que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité.

Et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, cette chambre en est assurée, sera pleinement justifiée: tout en déracinant les abus, il n'échangera pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande-Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé, sans atteinte, à des périls nombreux.

Les premier et second paragraphes de la dite résolution étant alors lus de nouveau séparément,

Il a été proposé qu'ils soient adoptés ;

Sur quoi, la question de concours a été mise sur iceux, et

Il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

Le troisième paragraphe de la dite résolution étant alors lu de nouveau,

Il a été proposé qu'il soit adopté ;

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été proposé en amendement, qu'après le mot "général," dans la onzième ligne du dit paragraphe, le reste soit retranché, et d'insérer à la place ce qui suit: "et cette chambre doit exprimer son regret d'une manière toute particulière sur la détermination de son excellence d'éloigner le siège du gouvernement de la ville où les deux chambres de la législature l'avaient d'abord établi, et ce, en opposition au vote unanime de cette chambre contre cette translation, en autant qu'en cela son excellence renversait